

Responsabilité

Quand les colibris oublient d'où vient le feu

> Violaine WATHELET (*)

«Je fais ma part». Cette posture est celle du colibri qui tente, dans une fable amérindienne, d'éteindre un incendie de forêt en transportant quelques gouttes d'eau dans son bec. De prime abord, l'image est enthousiasmante. Elle encourage chacun-e à s'engager individuellement et à contribuer comme il-elle le peut à la résolution des problèmes. Mais quand on l'analyse de près, cette vision de l'engagement et de l'action qui se focalise sur l'individu comme moteur du changement pose question. Elle est aujourd'hui pourtant fort présente quand on parle de lutte contre le changement climatique. Surtout, cette vision fait l'impasse sur les responsabilités systémiques qu'il s'agit de comprendre dans le cadre du modèle capitaliste et de ses dérives.

Depuis le 1^{er} mars 2019, en Wallonie, le fait de laisser le moteur de son véhicule allumé alors qu'il est à l'arrêt constitue une infraction environnementale au regard du nouveau Décret wallon sur la pollution atmosphérique. On peut ainsi lire à l'article 14 de ce décret que «lorsqu'un véhicule est à l'arrêt à un endroit où il n'est pas interdit de mettre un véhicule à l'arrêt ou en stationnement en application de l'article 24 du Code de la route, le conducteur coupe directement le moteur du véhicule»¹. Une infraction qui sera passible d'amende. Voilà donc une mesure qui survient dans un contexte où la lutte climatique a pris une place importante, voire prédominante, dans les débats publics. Notons quand même que cette interdiction de maintenir le moteur allumé à l'arrêt apparaissait déjà dans le Code de la route (à l'article 24 et à l'article 8, alinéa 6) mais n'était pas une priorité. Aujourd'hui, le non-respect de cette règle obtient le statut «d'infraction environnementale» et y déroger devient plus cher qu'auparavant.

Ce genre de mesure est, à plusieurs titres, symptomatique de ce que nous appelons l'hyper-responsabilisation individuelle écologique. Il s'agit de pointer l'excès de responsabilisation individuelle engendrant l'idée que la solution aux désordres climatiques est exclusivement envisagée sous l'angle de la responsabilité individuelle. Il n'est pas question ici de tergiverser sur le bien-fondé ou pas de cette hyper-responsabilisation mais plutôt de souligner ce qu'elle peut parfois invisibiliser. Loin de nous donc l'idée d'opposer deux logiques de luttes : celle qui s'ancre dans la modification au quotidien de ses comportements et celle qui tend

à modifier les cadres collectifs. Elles sont, bien entendu, complémentaires si elles arrivent à dialoguer, à se reconnaître et à s'articuler. Mais nous voyons dans l'hyper-responsabilisation écologique trois véritables écueils : le fait de mettre le curseur du changement uniquement sur l'individu, l'invisibilisation des premiers responsables et le non-questionnement radical (à la racine) de notre système de production. Ces trois écueils ne peuvent s'envisager chacun indépendamment. C'est bien dans leur articulation que se situe l'impasse.

Hyper-responsabilisation, dernier avatar du néolibéralisme ?

L'infraction environnementale dont nous parlons ci-dessus, bien qu'elle s'inscrive dans le cadre collectif légal, ne s'oriente non pas vers un changement collectif de la mobilité, par exemple, mais

“ Un des écueils de l'hyper-responsabilisation individuelle est le non-questionnement radical de notre système de production. ”

punit un comportement individuel. Ce curseur mis sur la responsabilité de l'individu induit donc l'idée que les réponses aux désordres climatiques seraient de l'ordre du changement comportemental individuel. Certes, il y a des agissements individuels qui vont devoir changer, des façons de se représenter le

1. Décret relatif à la lutte contre la pollution atmosphérique liée à la circulation des véhicules (17 janvier 2019, publié le 21 février 2019) http://www.etaamb.be/fr/decret-du-17-janvier-2019_n2019200758.html



Plus que l'automobiliste, il s'agit de cibler l'industrie automobile et le système dans lequel elle s'insère.

monde qui vont devoir se modifier mais cela ne sera pas suffisant au regard de la part de responsabilité qu'a le capitalisme dans le désastre climatique. Sur ce point, nous y reviendrons.

L'accentuation extrême de notre responsabilité climatique envisage exclusivement le changement par le biais de l'individu isolé dont les comportements agglutinés à ses congénères permettraient une modification globale. On peut l'analyser comme le reflet de l'imprégnation importante des idées néolibérales dans nos sociétés occidentales. Et ce, en pénétrant nos lois, nos mentalités, nos comportements. La philosophie néolibérale prend ses sources dans les travaux de Milton Friedman et son concept d'ultralibéralisme, de Friedrich Hayek et son néolibéralisme et dans le libertarisme de Robert Nozick. Ces trois auteurs dont les idées vont fortement imprégner les sphères économiques et politiques « ont en commun de dénoncer les excès du *Welfare State* (l'État providence) et ses échecs sur le plan social et économique, au nom d'un retour à l'individualisme classique »². Cet individualisme classique se fonde sur la reconnaissance de l'individu en tant qu'être libre et détenteur de droits fondamentaux. Malgré les courants divers qui traversent la philo-

sophie néolibérale et qui mettent l'accent tantôt sur les droits naturels, tantôt sur la maximisation du bonheur, son sédiment est l'individu, maître et responsable de ses choix. Dans ce contexte, il paraît évident que la solution au dérèglement climatique se situe donc chez l'individu. Et l'agrégation des comportements vertueux permettra d'éviter la dégradation de notre terre. Si l'individu ne modifie pas ses actes, il est responsable, voire coupable. Comme les chômeur·euse·s sont coupables de ne pas trouver d'emploi. Or, Bourdieu, Durkheim, Boltanski et d'autres ont pu démontrer à quel point le collectif influe sur l'individu qui n'est pas qu'un pur produit de lui-même. L'angle mort du libéralisme classique, c'est donc la relation qu'ont les individus entre eux et avec les structures, les institutions qu'ils créent et la postulation que nous sommes tous égaux et libres. L'individualisation de la question climatique n'est donc qu'une manifestation de plus de cette pensée néolibérale qui a de plus en plus de difficulté à penser et à agir dans une dynamique collective.

D'où vient le feu ?

Ainsi, obliger individuellement de couper le moteur de sa voiture lorsqu'elle est à l'arrêt, vient plutôt « réparer » ou « diminuer » l'impact d'un système où la place de la voiture est fondamentale mais ne questionne absolument pas ni l'industrie de l'automobile ni ce système dans lequel elle s'insère. L'hyper-res-

2. C. AUDARD, « Le "nouveau" libéralisme », *L'Économie politique*, 2009, n°4, pp. 6-27.

ponsabilisation écologique individuelle, en mettant le curseur sur l'individu, en accentuant sa responsabilité et/ou sa culpabilité, tend donc à invisibiliser les grands groupes capitalistes responsables de la majorité des catastrophes écologiques et de la pollution (de l'air, des mers, des sols). Une étude réalisée par le Climate Accountability Institute révèle par exemple que « l'industrie des combustibles fossiles a doublé sa contribution au réchauffement de la planète en émettant autant de gaz à effet de serre en 28 ans qu'en 237 ans »³. Plus loin, les scientifiques soulignent que « depuis 1988, plus de la moitié des gaz à effet de serre industriels mondiaux peuvent être attribués à seulement 25 entreprises ou États »⁴⁵. L'étude nous apprend aussi que les sociétés les plus émettrices depuis 1988 appartiennent notamment à « ExxonMobil, Shell, BP, Chevron, Peabody, Total et BHP Billiton. Les principales entreprises publiques sont Saudi Aramco, Gazprom, National Iranian Oil, Coal India, Pemex et CNPC (PetroChina) »⁶. L'invisibilisation des principaux responsables rend dès lors presque imperceptible le rapport de force qui se joue entre ces acteurs et la politique⁷. En ne les ciblant pas, l'hyper-responsabilisation ne montre pas non plus comment ces grandes entreprises ne sont pratiquement pas inquiétées par les pouvoirs exécutifs. L'exemple du glyphosate est révélateur⁸. Mais on pourrait également mentionner les abus liés au quota carbone imposé par l'UE ou les traitements fiscaux dont bé-

« L'économie sociale, reconnue et définie en Belgique, ouvre une autre voie que celle proposée par le capitalisme. »

néficient ces entreprises, leur permettant de payer pas ou peu d'impôts.

Le fait que les grands groupes soient les principaux responsables des désastres actuels nous montre que la question climatique n'est pas à dissocier de la façon dont sont organisés la production, la redistribution des richesses et l'échange dans nos sociétés. Ce système capitaliste, qui façonne tout autant notre rapport à la réalité que notre conception du monde, comme le soulignent Boltanski et Chiapello⁹, dans *Le nouvel esprit du capitalisme*, se fonde sur deux éléments fondamentaux : une finalité de profit et un rapport social de production. La crise climatique n'est autre que le résultat indéniable d'un système dont l'objectif principal est d'enrichir un capital

grâce au travail de ceux et celles qui n'en détiennent pas toujours. Dans cette perspective, la préservation de l'environnement ne peut s'envisager que comme un obstacle à l'accumulation illimitée du capital.

L'hyper-responsabilisation écologique, parce qu'elle se centre sur l'individu, ne permet donc pas une remise en question systémique du problème puisqu'elle s'éloigne de tout esprit de système. Elle ne s'intéresse pas aux causes des désordres climatiques mais offre des solutions individuelles à la partie visible de l'iceberg. Sortir l'écologie des questions de redistribution des richesses, des rapports de pouvoir et des finalités de notre système économique est donc une manière de ne plus les poser, de faire croire que la solution passera uniquement par des changements « technologiques » et individuels. Dans cette perspective, le débat écologique ne peut avoir lieu sans mobiliser celui de la justice sociale. C'est exactement pour cela que la question climatique n'est pas à détacher des autres problématiques liées au capitalisme. Tout comme la précarité, les inégalités, la « désaffiliation¹⁰ » sociale, la question climatique n'est pas une externalité négative qu'il faut résorber, elle fait partie intégrante du capitalisme.

Refonder le système

L'économie sociale, reconnue et définie en Belgique¹¹, ouvre une autre voie que celle proposée par le capitalisme. Elle se fonde sur quatre balises : une finalité sociale, la primauté du travail sur le capital, une gouvernance démocratique et une autonomie de gestion. Nous ne pouvons revenir dans le cadre de cet article sur chaque balise, mais l'exemple de l'économie sociale révèle que le capitalisme n'est pas la seule manière d'organiser la production, la répartition des richesses et

les échanges au sein de nos sociétés. Certes, l'économie sociale n'est pas la panacée ; il y reste des impensés, des impasses et des travers. Mais elle a le mérite de proposer une réflexion qui sort des cadres habituels, ce qui lui vaut d'être considérée comme utopique. Or, c'est une force de pouvoir oser penser en dehors des cadres et abandonner cet idéal technocratique de la solution totale « clé sur porte ». Solution totale qui, au demeurant, nous semble franchement impossible à concevoir dans son intégralité. Et par ailleurs, dans quelle forme de démocratie serions-nous si, demain, quelqu'un arrivait avec un modèle de société pensé de A à Z ? #

(*) Doctorante au Centre d'étude de l'opinion de l'ULiège.

3. P. GRIFFIN, « The Carbon Majors Database », *CDP Carbon majors report 2017*.

4. Quand on parle d'État, il s'agit notamment des émissions de carbone des entreprises chinoises.

5. P. GRIFFIN, *op cit*

6. *Ibid.*

7. Il faut entendre ce terme dans le sens où Chantal Mouffe le conçoit, c'est-à-dire « comme l'ensemble des pratiques et des institutions à travers lesquelles un ordre est créé, organisant la coexistence humaine dans le contexte de la conflictualité qui est celui du politique », C. MOUFFE, *L'illusion du consensus*, Paris, Albin Michel, 2016.

8. Malgré les études pointant les dangers potentiels de ce composant du Roundup et les nombreuses oppositions parlementaires, la Commission européenne a autorisé, le 12 décembre 2017, l'utilisation du glyphosate pour 5 ans.

9. L. BOLTANSKI et E. CHIAPELLO, *Le nouvel esprit du capitalisme*, Paris, Gallimard, 1999.

10. Ce terme est emprunté à Robert Castel qui préfère parler de désaffiliation plutôt que d'exclusion. « La marginalité (...) est ainsi une production sociale qui trouve son origine dans les structures de base de la société, l'organisation du travail et le système des valeurs dominantes à partir desquels se répartissent les places et se fondent les hiérarchies, attribuant à chacun sa dignité ou son indignité sociale », R. CASTEL, *Les métamorphoses de la question sociale. Une chronique du salariat*, Paris, Fayard, 1996, p. 38.

11. Décret wallon relatif à l'économie sociale (20 novembre 2008) et Ordonnance bruxelloise relative à l'agrément et au soutien des entreprises sociales (23 juillet 2018).